



DOSSIER DE PRESSE

NON A LA VACCINATION DE MASSE

CONTRE LA GRIPPE A H1N1 !

L'Union Régionale des Médecins Libéraux de La Réunion (URML) s'oppose à la vaccination de masse telle qu'elle a été programmée à la Réunion par les pouvoirs publics.

L'Union Régionale des Médecins Libéraux de la Réunion organise une conférence de presse le :

Jeudi 29 octobre à 9h30 à l'hôtel Le Saint-Denis

Contact Presse :

- Agence HTC, Valérie Hidri : 06 92 60 90 50
- URML Réunion, Dr François André : 06 92 30 72 17

www.urml-reunion.net <<http://www.urml-reunion.net>>

Dans le titre du communiqué de presse, c'est bien le terme « **de masse** » qu'il faut retenir.

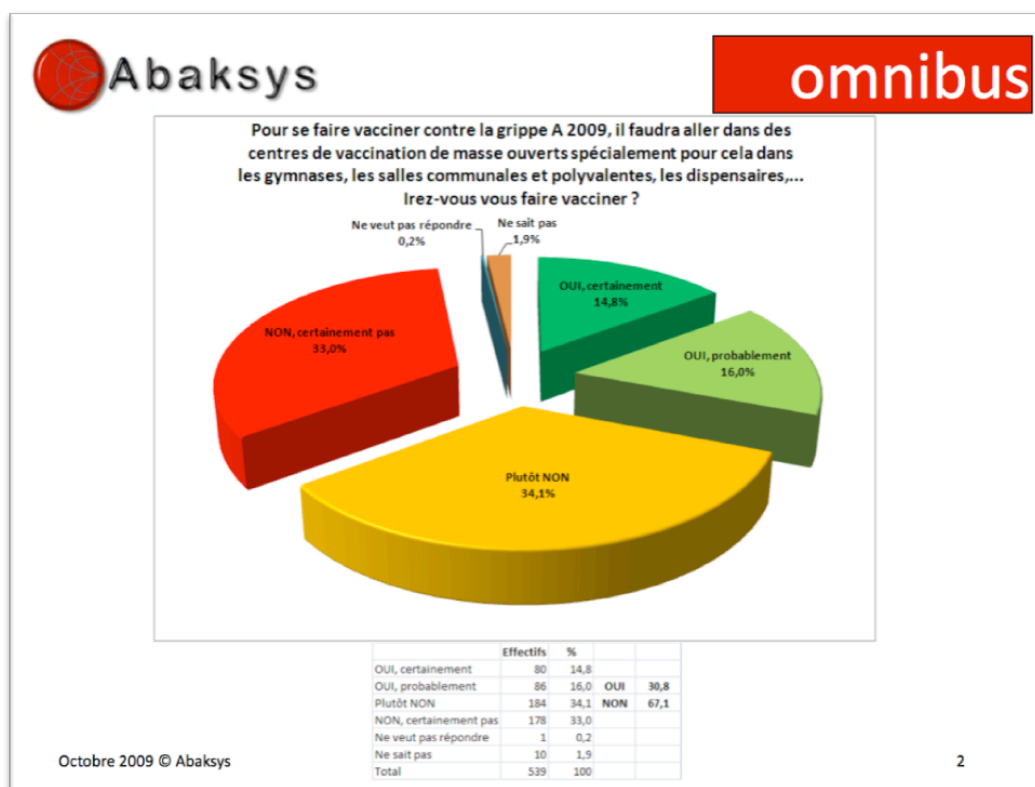
L'Urmel de La Réunion ne s'oppose pas à la vaccination ; chaque indication est à étudier au cas par cas et il se peut que certaines personnes aient besoin de cette vaccination.

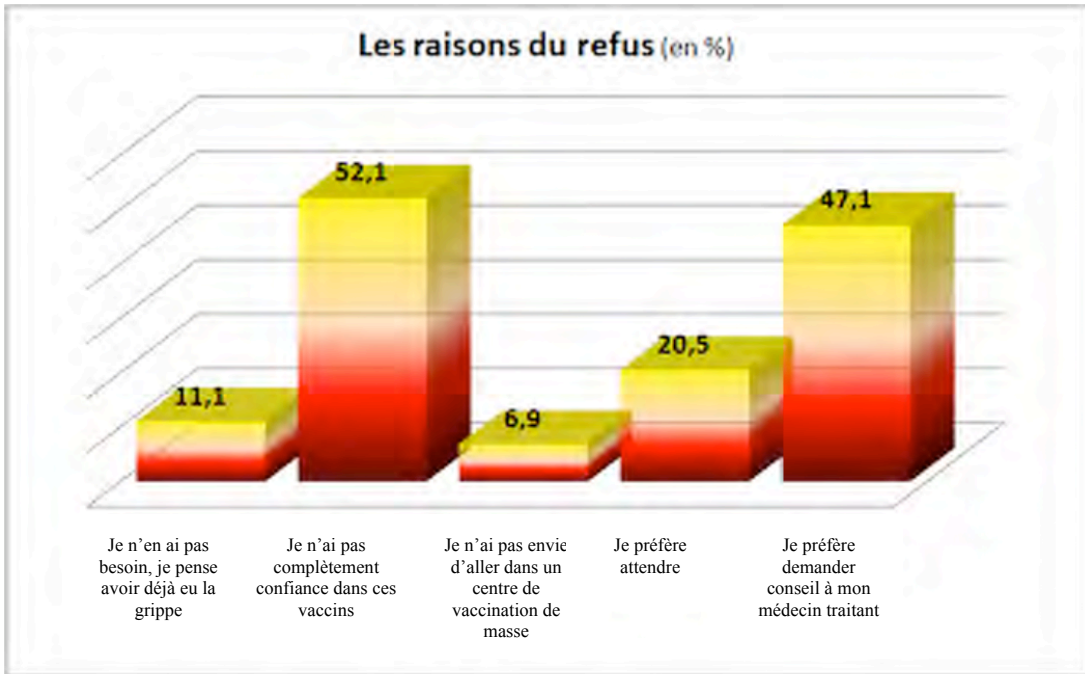
Les membres de l'urmel, à titre personnel ont des avis différents sur la vaccination. Certains se feront vacciner, d'autres pas, mais tous sont d'accord de façon unanime pour refuser la façon dont cette vaccination est actuellement programmée par la DRASS et la préfecture.

Suite à la circulaire du ministère de la santé et de l'intérieur du 21 août, il a en effet été décidé que la vaccination se ferait dans des centres créés de toutes pièces pour cette occasion dans des gymnases, salles communales, salle des fêtes etc. Dans chaque département, la DRASS a établi avec la préfecture un plan de mise en place de ces centres.

Dès le 9 septembre, l'urmel de La Réunion avait demandé à ce que cette vaccination soit faite suivant les mêmes modalités que celles de la grippe saisonnière, c'est-à-dire par les médecins traitants ou des infirmiers à l'aide d'un vaccin pris en pharmacie, ou dans des centres de PMI.

Les différents acteurs du système de santé ont été invités aux réunions du comité de pilotage et c'est à ce titre que l'urmel a été informée des modalités de la vaccination sur le département. À chaque réunion, le représentant de l'urmel a rappelé son opposition à la vaccination de masse dans des centres mis en place et consacrés uniquement à cela. La lourdeur du dispositif prévu paraissait inadaptée à la demande de la population. L'urmel a donc demandé à ce que l'attente de la population soit évaluée par un sondage. Devant le refus de la préfecture, l'urmel a décidé de faire elle-même un sondage dont les résultats vous sont communiqués ce jour :

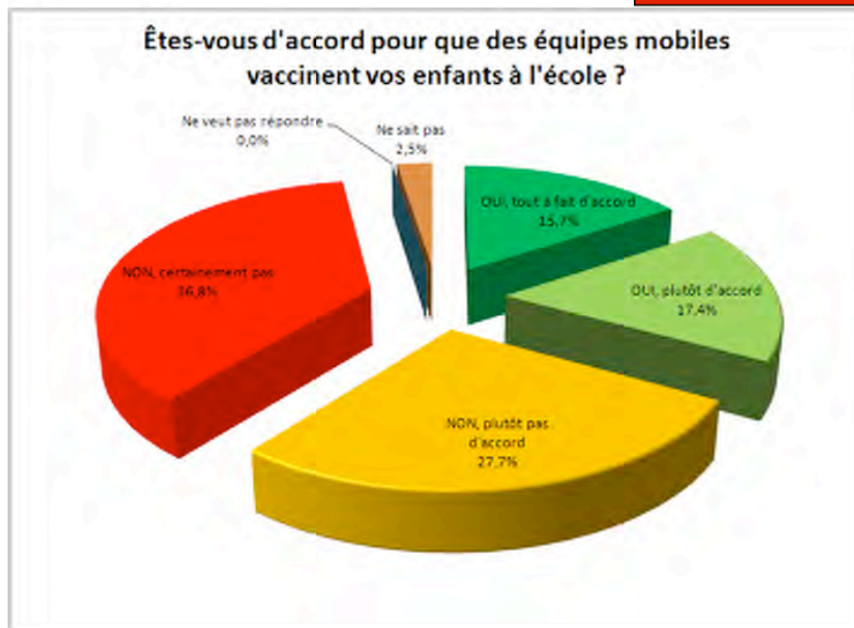




Réponses multiples

Octobre 2009 © Abaksys

3



Avez-vous des enfants scolarisés ?	
	Effectifs
OUI	242
NON	295

	Effectifs	%	
OUI, tout à fait d'accord	38	15,7	
OUI, plutôt d'accord	42	17,4	OUI
NON, plutôt pas d'accord	67	27,7	NON
NON, certainement pas	89	36,8	
Ne veut pas répondre	0	0,0	
Ne sait pas	6	2,5	
Total	242	100	

Octobre 2009 © Abaksys

4

Ce sondage montre que 70 % de la population n'a pas l'intention de se faire vacciner, et que parmi les parents d'enfants d'âge scolaire, une proportion comparable refuse la vaccination à l'école pour ses enfants.

Un sondage national effectué la semaine dernière donne un pourcentage de 82 % de personnes refusant la vaccination.

Nous nous sommes intéressés également dans ce sondage sur les raisons du refus. 11,1 % des gens qui refusent la vaccination pensent avoir déjà attrapé la grippe. 6,9 % refusent d'aller dans un centre de vaccination de masse ; 52,1 % n'ont pas confiance dans ces vaccins. Fait important, 47,1 % préfèrent demander conseil à leur médecin traitant.

Nous comprenons que la préfecture et la DRASS appliquent des instructions qui viennent des ministères, toutefois, en prévoyant dans son plan initial l'ouverture de 20 centres de vaccination alors que la circulaire demandait « un minimum d'un centre pour 100 000 habitants », la DRASS a fait preuve d'un excès de zèle.

Par contre, de nombreux participants aux réunions du comité de pilotage de la vaccination, astreints à une certaine réserve de par leur subordination à l'administration, nous ont fait part en privé de leur soutien, et de leur incompréhension vis-à-vis de cette campagne.

L'urmel constitue un contre pouvoir majeur, la seule voix capable de s'élever contre les décisions de l'administration, de faire un sondage pour mesurer les attentes de la population et de mettre en place une conférence de presse comme celle d'aujourd'hui. Nous sommes là pour dire aux pouvoirs publics « Nous ne sommes pas d'accord avec les instructions données ; on va dans une impasse !

L'URML relève que cette vaccination est controversée dans les milieux scientifiques et les organisations compétentes aussi bien dans son utilité que de son innocuité (cf calendrier vaccinal inversé par rapport aux recommandations de l'OMS), d'autant que le pic épidémique est derrière nous.

L'urmel n'a pas de compétence scientifique et n'est pas une société savante, néanmoins nous relevons plusieurs points de discussion concernant :

- l'utilisation d'adjuvant comme le squalène, déconseillé chez les femmes enceintes les jeunes enfants et les sujets ayant un trouble de l'immunité. Y aura-t-il suffisamment de vaccins sans adjuvants en France ? Quels sont les effets secondaires à attendre sur le reste de la population ?
- la présence de thiomersal (à base de mercure) en tant que conservateur pour les vaccins multidoses.
- l'inversion de la période épidémique à La Réunion par rapport à la métropole. La CIRE Réunion, relayant l'OMS préconise à ce sujet une vaccination à partir du mois de mai dans l'hémisphère sud, ce qui permettrait du reste, de bénéficier d'un nouveau

vaccin tenant compte des modifications présentées par le virus lors du prochain pic épidémique.

Note du 2.10.09 de la CIRE Réunion Mayotte :

- A la Réunion, la saisonnalité grippale est inversée par rapport à l'hémisphère Nord
- Pourtant, le calendrier vaccinal déroge aux recommandations de l'OMS en suivant celui applicable à l'hémisphère Nord
- Cette anomalie est particulièrement apparente pour la prochaine campagne de vaccination contre le virus A(H1N1) dont les dates retenues pour la métropole se situent après la fin de la vague épidémique réunionnaise
- Pour l'île de la Réunion, il serait souhaitable d'adopter le calendrier vaccinal applicable au pays de l'hémisphère Sud.

A quoi sert le parcours de soins qui a été mis en place depuis 2005 si à la moindre alerte sanitaire, le médecin traitant est mis hors circuit (information, respect des contres indications et surveillance des éventuels effets indésirables) ?

La convention de 2005 entre l'assurance-maladie et les médecins à institué le parcours de soins coordonné par le médecin traitant. Celui-ci connaît chacun de ses patient, ses antécédents, et il est donc le mieux à même de les informer, de déterminer ceux qui ont besoin de ce vaccin en priorité, ceux chez qui il est contre-indiqué. En cas d'effets indésirables, il est disponible pour soigner son patient et remonter les informations.

Les médecins libéraux constituent la force de la médecine française, et les pouvoirs publics semblent l'oublier. Il est remarquable à ce sujet de constater qu'il a fallu attendre le 23 juillet pour que la gestion en première ligne des cas de grippe A passe de l'hôpital aux médecins libéraux.

On remarque du reste que 47,1% de ceux qui refusent la vaccination, auraient aimé en parler avec leur médecin traitant.

La grippe A n'ayant pas fait preuve d'une virulence supérieure à celle de la grippe saisonnière, nous ne comprenons pas la nécessité d'un dispositif spécifique pour sa vaccination.

Trois arguments ont été présentés par les pouvoirs publics pour justifier cela :

1. l'assurance d'une traçabilité pour une vaccination en deux infections
2. un conditionnement multi-doses des vaccins
3. la nécessité de ne pas peser sur l'offre de soin...pour assurer la prise en charge des patients en période épidémique.

L'argument N°1 n'a plus de validité à partir du moment où une seule injection est nécessaire ; le N°3 est obsolète également (il n'y a quasiment plus de virus A 2009 en circulation à La Réunion). Reste le N°2 ; nous avons demandé depuis le 9 septembre à ce que les pouvoirs

publics revoient leurs commandes auprès des labos pour une baisse du nombre de doses et une conversion vers des uni-doses.

De plus, ce dispositif détourne certaines personnes de la vaccination et aboutit paradoxalement à diminuer le nombre de personnes qui seront vaccinées.

Par ailleurs, cette campagne génère un coût exorbitant (combien de milliards ?) par rapport au bénéfice attendu.

94 millions de doses de vaccin ont été commandées, or on apprend qu'une seule dose sera suffisante, et les sondages montrent que seuls 20 à 30 % de la population sont disposés à se faire vacciner. Que va-t-on faire des doses surnuméraires ? Les dépenses sont estimées entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Nous sommes surpris de cette façon de gérer les dépenses de santé de la part de personnes qui ne cessent depuis des années de se nous demander de « soigner au moindre coût ».

Pour toutes ces raisons, l'Union Régionale des Médecins Libéraux de La Réunion est opposée au plan vaccinal actuel décidé par les autorités sanitaires et publiques de la Réunion.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union Régionale des Médecins Libéraux de La Réunion (URML) s'oppose à la vaccination de masse telle qu'elle a été programmée à la Réunion par les pouvoirs publics. L'URML relève que cette vaccination est controversée dans les milieux scientifiques et les organisations compétentes aussi bien dans son utilité que de son innocuité (cf calendrier vaccinal inversé par rapport aux recommandations de l'OMS), d'autant que le pic épidémique est derrière nous.

A quoi sert le parcours de soins qui a été mis en place depuis 2005 si à la moindre alerte sanitaire, le médecin traitant est mis hors circuit (information, respect des contres indications et surveillance des éventuels effets indésirables) ?

Par ailleurs, cette campagne génère un coût exorbitant (combien de milliards ?) par rapport au bénéfice attendu.

Pour toutes ces raisons, l'Union Régionale des Médecins Libéraux de La Réunion est opposée au plan vaccinal actuel décidé par les autorités sanitaires et publiques de la Réunion.

ZOOM SUR L'URML RÉUNION

Par la loi de 1993, les Unions Régionales des Médecins Libéraux existent dans toutes les régions de France. Elles sont financées par les cotisations des médecins libéraux et leurs missions sont distinctes de celles l'Ordre et de celles des syndicats. Elles participent de manière réglementaire à :

- La promotion de la qualité des soins
- La coordination avec les autres professionnels de santé
- La formation et l'information des médecins et de la population
- Des études d'épidémiologie
- L'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Si parfois les URML sont animées d'une démarche corporatiste, les représentants locaux des médecins libéraux de La Réunion ont une autre philosophie. Évaluation des besoins médicaux, organisation et régulation du système de santé, prévention et actions de santé publique, coordination avec les autres professionnels de santé...

L'URML Réunion préfère suivre les missions qui définissent cet organisme depuis la loi de 1993. Après la contestation concernant le dépistage du cancer de la prostate ou la promotion outrancière du vaccin anti-HPV, elle tente aujourd'hui d'apporter sa contribution en matière de santé publique.